



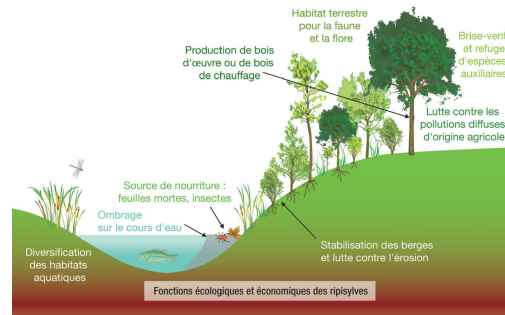
ENTRETIEN DES RIPISYLVES

MONTANT UNITAIRE ANNUEL :

0,99 €/ml/an

- Financeurs : Conseil régional de Picardie, Etat, Agences de l'Eau et Europe

La ripisylve est le nom de la formation arborée et arbustive située sur les bords des cours d'eau. Cette zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre joue des rôles importants en matière de protection contre le ruissellement et l'érosion, en faveur de la qualité des eaux et du maintien de la biodiversité.



Mise en oeuvre d'un plan de gestion sur 5 ans établi par une structure agréée. Il précisera les modalités d'entretien :

- Nombre de tailles, d'élagages doux ou de dégagements mécaniques au pied des jeunes arbres à effectuer du côté de la parcelle avec une intervention au moins au cours des 3 premières années ;
- Elimination par coupe des arbres morts du côté du cours d'eau, lorsque ceux-ci sont susceptibles de créer des embâcles, le dessouchage étant interdit ;
- Enlèvement des embâcles (lorsque ceux-ci sont de nature à empêcher le bon écoulement des eaux) dans le lit du cours d'eau ;

- Les périodes d'intervention :

- entretien des arbres : du 15 septembre au 31 mars (sauf tailles de formation des arbres de hauts-jets, à réaliser de préférence en juin et juillet, voire début août).
- enlèvement des embâcles et entretien du lit du cours d'eau en dehors des périodes de fraies.
- La taille sera réalisée avec du matériel n'éclatant pas les branches (tronçonneuse ou outils de coupe à disques plutôt que les épareuses pour les branches d'un diamètre > 3 cm).

